



# la Gazette de Milon

**À la Une**

**L'eau à Milon**

---

N°25 | Été 2021

# SOMMAIRE

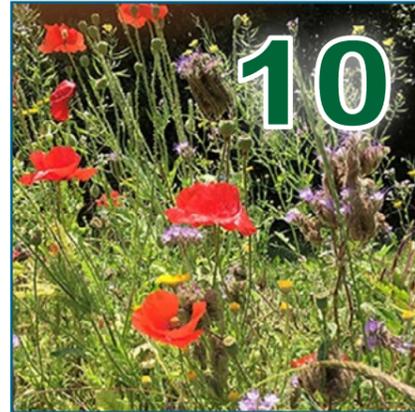
## À LA UNE

L'eau à Milon : SPANC, Pollution du Rhodon, le projet de station d'épuration à Saint-Lambert



## ENVIRONNEMENT

4 recettes faciles pour l'environnement : chenilles processionnaires, déchets, verre 100% recyclage, limiter les tontes



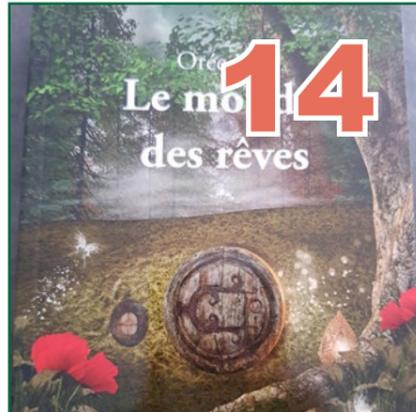
## VIE COMMUNALE

Conseils municipaux - État civil - Accueil en mairie - Encombrants et déchets verts - Nouveaux arrivants



## TALENTS

Le Monde des Rêves, par Orée Lie



## INFOS LOCALES

Vaccination Covid - Opération Cimetière  
Le collectif Com'Vallée - CCHVC - La fibre - Urbanisme - Travaux



## URGENCES

Numéros d'urgence



En couverture : morosphinx, aussi appelé sphinx colibri, photographié par Bernard Boutouyrie à Milon.  
Retrouvez en page 18 plus d'infos sur cette petite bête étonnante !

**LA GAZETTE DE MILON**  
Bulletin municipal  
de Milon La Chapelle  
N°25 | Été 2021  
Tirage : 140 exemplaires.

Responsable de la publication :  
Pascal Hamon  
Rédaction : Caroline Tchekhoff  
Crédit photo : Bernard Boutouyrie, John Rander, Carole Mizrahi  
Conception graphique :  
effet-immédiat.com

 communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse  
 SIVOM de la région de Chevreuse  
Milon La Chapelle fait partie de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) et du SIVOM de la région de Chevreuse.

# Le mot du maire

## une vie normale

Après cette période difficile nous voilà de retour à une vie normale avec la fin des attestations, du couvre-feu et la réouverture des commerces, bars et restaurants, cinémas, théâtres... Nous devons cependant rester vigilants car les variants du virus sont toujours présents.

À Milon, nos objectifs n'ont pas changé : préserver notre environnement et notre cadre de vie en luttant contre toutes formes de pollution et en assurant la sérénité et la sécurité des habitants.

Nous avançons les travaux dans le cadre de l'intercommunalité avec la CCHVC : définition du schéma directeur cyclable, réhabilitation des liaisons douces et développement de la vidéo-protection.

Les travaux de pose de la fibre pour le très haut débit sont en cours pour une mise en service à l'automne. Milon sera enfin connecté !

Comme chaque année et avec une météo favorable, la nature reprend ses droits et je remercie les propriétaires de



bien vouloir élaguer les haies et les arbres qui envahissent parfois nos routes et nos sentes.

Je vous rappelle dans cette gazette nos règles d'urbanisme, soyez vigilants sur les autorisations à demander quand vous envisagez des travaux, il serait dommage que notre joli village perde son âme.

En attendant de nous revoir à la fête de Milon, je vous souhaite de retrouver de bons moments de convivialité et un très bel été.

*Votre maire, Pascal Hamon*

## la fête de Milon

Nous avons tous envie de nous retrouver pour notre traditionnelle **FÊTE DE MILON**. Réservez dès à présent votre **dimanche 19 septembre** pour la fête du village !

Nous nous retrouverons pour un format inédit et vous donnons **rendez-vous à 12h pour un déjeuner champêtre**.

Le thème cette année sera **Barbecue & Guinguette**.

Vous voulez apporter votre soutien à la réussite de cet évènement ? Faites-vous connaître auprès d'Aurélié (secrétariat de la mairie : 01 30 52 19 22) pour proposer votre aide à l'organisation. Pour que la fête perdure, nous avons besoin de nombreux volontaires pour la mise en place et l'organisation le samedi 18 septembre après-midi et le dimanche 19 septembre. Merci d'avance pour votre aide et votre participation.



**Le SPANC**

par Jacques Pelletier



L'origine de cet acronyme, dont la traduction est **Service Public d'Assainissement Non Collectif**, se trouve dans la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 qui transposait en droit français une directive européenne en date du 21 mars 1991. Cette loi imposait aux collectivités la **création d'un service public d'assainissement non collectif**, au plus tard le 31 décembre 2005.



Notre village de Milon la Chapelle a été le premier de la Vallée de Chevreuse à se doter, conformément aux exigences légales, d'un schéma d'assainissement. En effet dès 1998 nous avons chargé le bureau d'Études Sogeti de préparer ce travail, qui a donné lieu à l'approbation de ce schéma par le Conseil Municipal en 2000.

Toutes ces études ont montré que pour notre village, du fait de sa topographie, de la surface des propriétés, la solution de l'assainissement autonome était la plus pertinente.

C'est ainsi que depuis cette époque, le maire veille à la qualité des systèmes d'assainissement autonomes qui sont installés dans chaque propriété.

La politique qui a été suivie dans la mise aux normes des systèmes d'assainissement individuels a été, principalement, de profiter de transfert de propriété pour qu'à ce moment-là le système soit mis aux normes.

Aujourd'hui, plus de 20 ans plus tard nous pouvons dire que **75 % des systèmes d'assainissement individuels sont conformes aux normes en vigueur.**

Ce qui avait conduit à l'époque les conseillers à prendre une telle décision était :

- 1 La constatation que depuis la nuit des temps jamais aucune insalubrité consécutive à l'assainissement n'était survenue à Milon y compris lorsque le cabinet d'aisance était située au fond du jardin ; et
- 2 La ferme conviction que l'assainissement collectif était géré par des syndicats qui eux-mêmes sous-traitaient cette gestion à des grands groupes tels que la Lyonnaise des eaux, la Générale des Eaux, et que de ce fait les utilisateurs que nous étions étions purement et simplement poings liés devant de telles institutions.

**Qu'en est-il aujourd'hui après que plus de 20 années se soient écoulées ?**

A priori rien de particulier, chacun d'entre nous, est responsable de l'entretien de son système d'assainissement, et encore une fois aucun problème de salubrité ou de pollution n'est intervenu dans notre commune.

Il n'en est pas exactement de même lorsque l'on parle d'assainissement collectif. Chacun des habitants de Milon qui s'intéresse à cette chose a pu voir la pollution du Rhodon, qui dure depuis maintenant bientôt 10 ans, parce que les effluents des communes de La Verrière et du Mesnil Saint Denis sont collectés et acheminés dans la station d'épuration du Mesnil qui, comme chacun peut le constater, traite ses effluents de manière totalement imparfaite, transformant ainsi notre Rhodon en égout à ciel ouvert. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait de longues études pour

comprendre que collecter les effluents de milliers d'habitants dans une station peut être générateur de beaucoup plus de pollution en cas de dysfonctionnement de ladite station que des assainissements disséminés autonomes. Ainsi en témoigne aussi l'action par l'Europe devant la Cour de Justice européenne sommant la France (depuis 20 ans) de mettre l'assainissement de ses eaux usées rejetées en conformité avec les directives européennes. En 2016, l'Allemagne atteignait 100% de conformité, le Royaume-Uni 96%, la France 85% seulement ... Voir Les Echos des 11 et 12 juin 2021 sur la page précédente.

**Le SPANC, c'est qui ?**

Dans les grandes communes, ou intercommunalités, le SPANC est constitué de nombreuses personnes : un Directeur de Service, des assistantes, des techniciens, etc.

À Milon, ces rôles différents incombent au maire assisté de son adjoint.

**Le SPANC, c'est quoi ?**

Les rôles que le législateur a assignés au SPANC sont les suivants :

**Le contrôle de l'assainissement non collectif**

Ce contrôle est obligatoire et doit être fait tous les 10 ans maximum. Certaines collectivités locales peuvent exiger un délai plus court entre chaque contrôle.

**Le contrôle de conformité**

Ce contrôle est obligatoire et doit être fait avant une réhabilitation d'un système d'assainissement. Le SPANC donne son accord après avoir vérifié la conformité du projet avec la réglementation.

**Le contrôle de bon achèvement**

Ce contrôle obligatoire doit être fait après les travaux d'assainissement afin de vérifier que le projet de réhabilitation répond effectivement aux normes de conformité. Il va donc de pair avec le contrôle de conformité.

**Diagnostic d'assainissement non collectif**

Ce contrôle est obligatoire pour la vente d'un bien immobilier et est à la charge du vendeur. Le diagnostic doit faire état des installations d'assainissement et doit dater de moins de 3 ans pour la vente. Toutefois, si le diagnostic doit être fait pour permettre à l'acheteur d'acquiescer un bien en tout état de cause, rien n'oblige le vendeur à remettre son système d'assainissement en norme avant la vente.

Toutes ces dispositions sont reprises et parfaitement expliquées dans le règlement du SPANC que chacun peut consulter sur le site ou en mairie.

Le point principal dont il convient de se souvenir est qu'aucune construction, aucune réhabilitation, ne peut être faite sans que l'assainissement autonome soit aux normes et tous travaux sur ces assainissements doivent préalablement faire l'objet d'une autorisation du SPANC.

**Vous achetez une maison, vous vendez une maison, vous voulez faire des travaux modifiant la surface de la maison, vous devez obligatoirement prendre contact avec la mairie de façon à être certain(e) que le système d'assainissement est conforme aux normes actuelles.**



Source : Les Echos des 11 et 12 Juin 2021

**L'Europe attaque la France pour rejet d'eaux usées insuffisamment traitées**  
 Une centaine de villes françaises de plus de 2.000 habitants rejettent des eaux usées non conformes à la directive européenne. Leur assainissement n'ayant pas été mis en conformité malgré les demandes de la Commission européenne, cette dernière a saisi la Cour de Justice.

par Caroline Tchekhoff

**Pollution du Rhodon**

# L'EAU à Milon la Chapelle



## Traque des responsables de la pollution – Acte 4 : résultats de l'expertise et suite de la procédure judiciaire

Depuis la parution de la dernière gazette à l'automne 2020, la traque continue, voici un décryptage des évènements survenus dans l'affaire de la pollution du Rhodon qui a été portée le 1er juin 2017, devant le Tribunal administratif, sur une initiative de notre commune.

### L'expertise

L'Experte judiciaire, Madame Anne Norture, qui a été désignée par le Tribunal le 12 septembre 2017, a enfin déposé son rapport le 7 janvier 2021.

L'Experte s'est d'abord attachée à déterminer l'existence, la nature et l'étendue des pollutions, et a conclu dans les termes suivants :

#### « 3.1.4 Bilan des observations sur le Rhodon et son bief :

Les constats effectués sur le Rhodon par l'Experte au contradictoire des parties sont tout à fait cohérents avec les constats réalisés par les demandeurs et connus depuis 2015 ou 2017 par les représentants de l'administration (police de l'eau), la commune du Mesnil Saint-Denis, la SAUR et VEOLIA EAU.

Il est à retenir le caractère aléatoire et ponctuel mais récurrent de présence d'une eau trouble présentant un aspect mousseux et des plaques (flocs) de boues flottantes au niveau de la sortie de buse et immédiatement à l'aval, ainsi que sur tout le long du cours d'eau, à minima jusqu'au bief du Rhodon situé à 6 km à l'aval.

Les épisodes associés sont de courte durée (généralement quelques heures). Du fait de la vitesse d'écoulement du ruisseau et des obstacles, les flottants progressent sur une à deux journées environ pour parcourir les 10 km du cours d'eau. L'eau redevient claire après les constats.

Lors des deux épisodes de constats au contradictoire des parties dans le cadre de l'expertise, ces boues flottantes ont été observées sur le Rhodon et sur les clarificateurs de la station d'épuration.»

#### Examinant la qualité des eaux du Rhodon, l'Experte a indiqué :

##### « 3.2.3. Bilan des analyses des eaux et sédiments du Rhodon :

L'étude comparée des campagnes d'analyses menées dès 2000, puis 2008, 2014, 2015 et 2017 pour différents intervenants – le PNR et la Police de l'Eau, puis les campagnes effectuées en 2019 dans le cadre de la mission d'expertise, montre que les eaux du Rhodon sont de qualité « médiocre » à « mauvaise » à partir de l'aval de la buse.

Les eaux du Rhodon sont de qualité « bonne » à l'amont de la buse et de la STEP\* lors des analyses menées dans le cadre de l'expertise.

Les paramètres dégradants à l'aval de la buse sont, de manière assez constante sur les 20 dernières années, les paramètres phosphorés (phosphates et orthophosphates) ainsi qu'un ou plusieurs des composés azotés (azote, ammonium, nitrates). Il a ponctuellement en 2008 puis en 2019 été vérifié la qualité microbiologique du ruisseau, ce qui a montré une dégradation microbiologique du Rhodon, traduit par la présence de bactéries fécales.

Les indices biologiques mesurés en aval immédiat de la buse traduisent une forte dégradation du milieu de vie, seuls des individus résistants aux pollutions organiques pouvant se développer sur la partie amont du Rhodon en aval de la STEP.

Lors des épisodes de présence de boues flottantes sur le Rhodon, les concentrations associées de ces composés phosphorés, azotés et bactériens augmentent significativement.

Cette mauvaise à médiocre qualité concerne le Rhodon sur toute sa longueur (incluant le bief) depuis l'aval de la buse »

En ce qui concerne l'origine des pollutions, l'Experte a souligné, que :

« En définitive, concernant la qualité du Rhodon, il a été établi

que les paramètres dégradant la qualité sont les composés azotés et phosphatés, ainsi, surtout que les paramètres bactériens. Cette dégradation débute dès la sortie de la buse en aval de la STEP.

■ L'origine de cette dégradation est en lien avec le système d'assainissement dans son ensemble (réseau des eaux usées, déversoir et station d'épuration) : la qualité du Rhodon à l'amont de la STEP est bonne, et il n'existe pas d'autres rejets dans la buse rejoignant le Rhodon qui seraient susceptibles d'avoir impactés le cours d'eau ;

■ Les rejets de la STEP sont conformes aux dispositions de son arrêté d'exploitation en ce qui concerne la concentration en composés azotés et nitrates en sortie de STEP, sachant qu'il

n'existe pas de valeur « objectif » de rejet concernant les charges biologiques ;

■ Il a été établi que la contribution du réseau d'eaux usées lors du fonctionnement du déversoir d'orage ne constitue qu'une part minime de la charge polluante apportée au Rhodon (évalué à environ 5% de cette charge, les 95% restant provenant de la STEP, et ce lorsque le déversoir fonctionne, soit quelques % du temps) ; des apports complémentaires d'effluents bruts dilués alimentent ainsi le Rhodon via le déversoir d'orage, même si cette fraction reste limitée ;

■ Par contre, la capacité épuratoire du Rhodon ne permet pas de « bon mélange » des eaux et d'abaissement de la charge bactérienne, la médiocre qualité du cours d'eau étant relevée sur toute la longueur de son tracé, jusqu'à sa confluence avec l'Yvette, 10km à l'aval ;

La suppression depuis plusieurs années des apports d'eau depuis l'étang des Noës pour alimenter le Rhodon à sa source ont contribué à la détérioration de la qualité des eaux ;

Cette qualité dégradée sera d'ici 2021 en non-conformité avec les prescriptions de la réglementation européenne sur l'eau (DCE), reprise dans le schéma de gestion du bassin Orge-Yvette (SDAGE/SAGE) ».

Le constat fait par l'Experte est donc clair et sans ambiguïté :

■ Le Rhodon, sur toute sa longueur, est confronté à de nombreux et permanents épisodes de pollution ;

■ La qualité des eaux du Rhodon est mauvaise, voire très mauvaise ;

■ Les prescriptions de la réglementation européenne sur l'eau (DCE), reprises dans le schéma de gestion du bassin Orge-Yvette (SDAGE/SAGE) ne sont pas respectées et ne pourront l'être dans l'avenir ;

■ Cette situation résulte du déversement dans le cours d'eau des effluents de la station d'épuration du Mesnil ;

■ La capacité épuratoire du Rhodon, sur toute sa longueur, ne permet pas d'assimiler les effluents de la station.

**Il est donc établi que la station d'épuration du Mesnil Saint-Denis est à l'origine des pollutions et de la mauvaise qualité des eaux du Rhodon, l'essentiel de ses eaux étant constitué par les rejets de cette station.**

L'Experte a considéré que la situation est principalement imputable à l'exploitant de la station (VEOLIA/SESIEA\*\*) et au SIAHVV à hauteur de 40% chacun.

la suite ►►►

La pollution du Rhodon - Novembre 2017



\*STEP : Station d'Épuration des Eaux Usées  
 \*\* SESIEA : Société d'Exploitation de Systèmes et d'Installations d'Eau et d'Assainissement, anciennement OTV Exploitations

**Pollution du Rhodon Suite**

Traque des responsables de la pollution – Acte 4 : résultats de l'expertise et suite de la procédure judiciaire

L'imputabilité à la Commune du Mesnil Saint-Denis est évaluée à hauteur de 14 % (en grande partie car elle était compétente avant que le SIAHVY ne reprenne la charge de la STEP). La SAUR et la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin se partagent les 6% restants.

L'Experte a également reconnu les préjudices subis par les différents demandeurs à l'expertise, la Commune de Milon, le PNR, les associations AAVRE, UNAPNR et l'Association de défense du bief historique de Milon la Chapelle, et les familles Tchekhoff et Mida.

**La suite de la procédure judiciaire**

La règle est simple lorsque le rapport de l'Expert est déposé au Tribunal, ce dernier ne fait rien aussi longtemps que les demandeurs n'entreprennent aucune action complémentaire.

Et à ce stade nous avons eu la surprise d'entendre le Président du PNR, M. Vandewalle, nous dire qu'il

n'entendait pas poursuivre l'action. Lorsque l'on sait que le PNR exerce la compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) et que ses collaborateurs sont particulièrement tatillons sur la protection de l'environnement dès que l'on veut entreprendre les moindres travaux, on ne peut être que surpris de cette décision de ne plus se préoccuper de la pollution avérée du Rhodon ! Faut-il voir là une certaine connivence entre le PNR et le SIAHVY ?

**En conséquence les demandeurs, à l'exception du PNR qui se prive ainsi d'une chance de récupérer la majeure partie des 40 000 € qu'il a déjà exposé en honoraires de l'experte judiciaire et frais d'analyse de l'eau, ont réclamé aux entités responsables, le versement des sommes correspondant à l'indemnisation des préjudices tels que reconnus par l'Experte judiciaire et stipulés dans son rapport.**

Si nous n'obtenons aucune réponse des responsables, nous devons

alors introduire, devant le Tribunal Administratif, une procédure au fond afin que le juge ordonne que les responsables de la pollution indemnisent les préjudices subis par les demandeurs.

D'autre part, il nous faudra sans doute entreprendre une autre démarche judiciaire pour forcer le SIAHVY à mettre en œuvre les solutions temporaires pour stopper la pollution aussi longtemps que la STEP existante ne sera pas rénovée ou remplacée.

Enfin les deux communes de Saint-Lambert-des-Bois et Magny-les-Hameaux, toutes deux riveraines du Rhodon, et donc concernées par la pollution, ont décidé de se joindre à notre action.

*La suite dans la prochaine gazette ■*

*La pollution du Rhodon - Novembre 2017*



# L'EAU

*par Jacques Pelletier*

**Le projet de STEP\* à Saint-Lambert rejeté par la justice**

**Par un jugement du 16 avril 2021, le Tribunal Administratif de Versailles a annulé le zonage d'assainissement qui avait été adopté par la commune de Saint-Lambert et qui prévoyait la mise en place d'un système d'assainissement collectif sur le territoire de cette commune.**

**Il a également annulé, le même jour, l'autorisation qui avait été accordée par l'État au SIAHVY de construire une nouvelle station d'épuration à Saint-Lambert, à quelques mètres du Rhodon, pour traiter les effluents collectés par le réseau collectif projeté sur cette Commune.**

Concernant le zonage, le Tribunal a constaté, après avoir cité les nombreuses erreurs ou insuffisance des études réalisées par le bureau d'études missionné par la Commune de Saint-Lambert que « le dossier d'enquête publique comprenait des inexactitudes et insuffisances qui, portant sur plusieurs des critères essentiels présidant au choix d'un système d'assainissement, étaient de nature à nuire à l'information des personnes intéressées et à exercer une influence sur les résultats de l'enquête et, par suite, sur la délibération attaquée. »

Concernant la STEP\* prévue à Saint-Lambert-des-Bois, le tribunal a constaté que « la commune de Milon-la-Chapelle et autres sont fondées à soutenir que la création de la nouvelle station d'épuration litigieuse est incompatible avec les objectifs du SDAGE et du SAGE ».

En effet :

- la STEP a été projetée par la seule commune de Saint-Lambert alors qu'elle est peu peuplée et que son habitat est dispersé, l'assainissement collectif n'étant pas obligatoire ;
- le Rhodon est déjà pollué ;
- l'étude Verdi ayant présidé au choix de l'assainissement collectif est entachée de nombreuses erreurs ;
- la preuve n'est pas faite qu'un assainissement collectif aurait des conséquences environnementales plus favorables que l'assainissement non collectif.

Il est noté que la nouvelle équipe municipale de Saint Lambert a elle-même souligné son opposition à ces projets portés par l'ancienne équipe municipale ■

\* STEP : Station d'Épuration des Eaux Usées  
 \*\* SESIEA : Société d'Exploitation de Systèmes et d'Installations d'Eau et d'Assainissement, anciennement OTV Exploitations

**Sauvetage d'un héron à Milon**

14 avril 2021 : tandis que Pascale Boutouyrie se promenait le long du Chemin du Vivier, elle aperçoit un héron blessé près de la Fontaine Notre-Dame. Son 1<sup>er</sup> réflexe est de contacter la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour savoir comment porter secours à ce bel oiseau qui semblait avoir une aile cassée. La LPO redirige Pascale vers les Pompiers de Versailles, puis vers les Pompiers de Chevreuse, qui disposent en effet d'une brigade spécialisée pour porter secours aux animaux sauvages.



**Que faire si vous trouvez un animal sauvage blessé ?**

Assurez-vous d'abord que l'animal a réellement besoin d'aide ! De trop nombreux animaux sauvages sont recueillis et amenés en centre de sauvegarde sans réelle cause de détresse. Prenez le temps d'observer, de regarder l'environnement dans lequel vous l'avez trouvé. C'est important car un animal n'est pas forcément en détresse ou abandonné par ses parents quand on le trouve au sol... Toutes les informations sur la conduite à tenir sur le site de la LPO ([www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)) ou de l'école vétérinaire d'Alfort ([www.faune-alfort.org](http://www.faune-alfort.org)).

**Qui contacter ?**

► CSERFS FAUNE ALFORT (toutes espèces)  
 Faune Alfort, École vétérinaire d'Alfort, 7 Avenue Général de Gaulle 94700 MAISONS-ALFORT  
[contactfaunealfort@gmail.com](mailto:contactfaunealfort@gmail.com)

► pour l'ensemble des adresses et les centres spécialisés  
[www.reseau-soins-faune-sauvage.com](http://www.reseau-soins-faune-sauvage.com)

# 4 recettes faciles pour l'environnement

par Audrey Gilain et Emmanuèle Matéo



# Environnement



## 1 Les chenilles processionnaires : gare aux poils urticants !

Les chenilles processionnaires sont connus pour leur mode de vie grégaire et leur déplacement en file indienne. Il s'agit d'une espèce de lépidoptères. A l'âge adulte, elle se transforme donc en papillon. Sa larve prend la forme d'une chenille pouvant mesurer jusqu'à 40 mm de long, le corps parsemé de taches rouges et le ventre jaune. La chenille processionnaire est recouverte de poils de soies urticants et peut provoquer des réactions allergisantes parfois graves pour les hommes et les animaux. Elle provoque également des dégâts aux végétaux.

### Quelques moyens de lutte efficace pour les contrôler

**1. Les pièges : écologiques, simples et efficaces par action mécanique.** Les pièges se posent sur les arbres infestés de nids, avant que les chenilles n'en descendent en procession. Ces colliers se trouvent facilement dans le commerce (avant d'acheter votre piège, prêtez attention aux diamètres de vos arbres, les pièges doivent pouvoir en faire le tour). Les chenilles sont piégées dans le collier lorsqu'elles descendent le long du tronc. Elles sont dirigées vers une goutte qui les amène dans un sachet rempli de terreau meuble. Se croyant arrivées à destination, elles vont s'y enterrer et former leur chrysalide. *Pose en février pour notre région.*



**2. Les mésanges :** la lutte biologique contre les chenilles processionnaires du pin ! Les mésanges sont les plus gros prédateurs naturels des chenilles, la mésange charbonnière notamment. Elle est insensible aux poils urticants ce qui lui permet de se nourrir sans danger. Elle prélève ainsi des chenilles à tous les stades larvaires. Un couple peut en consommer plusieurs centaines par jour. Voilà une aide dont il serait dommage de se passer. **Installez des nichoirs à mésanges dans votre jardin !** Les nichoirs peuvent mettre un certain temps avant d'être colonisés. Choisissez des nichoirs dont le diamètre de l'entrée est adapté aux mésanges. Suivez les conseils de la LPO : à l'automne avant la période de nidification, à l'abri des vents dominants et du soleil, à une hauteur suffisante... N'oubliez pas d'en nettoyer l'intérieur chaque année.

**3. La gestion paysagère ou l'utilisation d'arbres répulsifs :** réduire l'attractivité et l'accessibilité en privilégiant le nombre d'arbres feuillus permet de réduire proportionnellement le nombre d'arbres cibles et leur accessibilité vis-à-vis de la processionnaire du pin. Lors de la conception d'un jardin, il est important d'éviter les plantations mono spécifiques, c'est-à-dire uniquement de pins, car elles sont ultra attractives pour les processionnaires. La diversité des essences d'arbres permet de plus, d'héberger une faune auxiliaire plus diversifiée, où les prédateurs des chenilles, comme les mésanges, pourraient s'installer plus aisément. **Utiliser des arbres répulsifs comme le bouleau et le saule** auraient des vertus répulsives contre le papillon de la processionnaire du pin. Ceux-ci ont de plus une croissance rapide, qui permet de les insérer dans un réaménagement paysager.



## 2 Minimiser ses déchets

La réduction des déchets permet d'économiser des matières premières épuisables et précieuses, de limiter les impacts sur l'environnement et sur le climat et, au niveau local, d'avoir moins recours à l'incinération ou au stockage de déchets, de maîtriser les coûts liés à la gestion de ces déchets (collecte, recyclage, valorisation énergétique, élimination). Nous pouvons tous agir de manière concrète et systématique.

La réduction des déchets peut commencer par quelques gestes simples comme :

- **composter ses déchets de cuisine**  
Les déchets de cuisine représentent en moyenne 45 kg/habitant par an. Si vous avez un jardin, pratiquez le compostage individuel. Ce seul geste permettrait de réduire les déchets ménagers de 30 à 40 % par an et par personne. Le SIEED met à disposition des composteurs (1 seul par foyer) avec une participation financière :
  - composteur de 400 litres - dim. 70 cm x 70 cm x 83 cm - tarif 10 €
  - composteur de 600 litres - dim. 80 cm x 80 cm x 95 cm - tarif 15 €.
 Un guide du compostage vous sera transmis lors de la mise à disposition. Contactez le SIEED (01 34 86 65 49) avant de vous déplacer.
- **ne plus acheter de gel douche** et opter pour le pain de savon à tout faire. Idéal pour toute la famille, pour laver le corps, le visage et aussi les cheveux selon la formule choisie
- **utiliser des lingettes lavables** à la place de coton pour se démaquiller.



## 3 Le verre 100% recyclable

Le saviez-vous ? Le verre est recyclable à 100 % et à l'infini ! Aujourd'hui, 3 bouteilles sur 4 sont recyclées.

- Recycler le verre permet de :**
- limiter le rejet de CO2
  - économiser de l'énergie
  - diminuer le prélèvement des ressources naturelles
  - minimiser l'empreinte carbone liée au transport
  - éviter sa mise en décharge ou son incinération.

**Qu'est-ce que le recyclage ?**  
Le verre se compose de trois matières premières (le sable, le carbonate de sodium et le calcaire) qui sont fondues ensemble à très haute température, puis moulées en bouteilles, pots et bocaux en verre. Lorsque le verre recyclé est collecté, il est broyé en petits morceaux, appelés calcin. Le calcin est nettoyé de tous déchets autres que du verre, rebroyé, mélangé à une petite quantité de diverses matières premières, chauffé et moulé en nouveaux modèles de bouteilles, pots et bocaux.

**Quel verre recycler ?**  
Tous les pots, bocaux et bouteilles en verre transparent, vert et ambre. Il est inutile de les laver, mais ne pas laisser d'aliments ou liquides. Le verre est le plus sain de tous les emballages. En remplaçant progressivement vos contenants en plastique par des contenants en verre, vous protégez votre santé et la planète !

*Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.*



## 4 Et si on limitait les tontes ?

Laisser des zones non tondues dans un petit ou un grand jardin, c'est préserver la biodiversité, limiter l'évaporation du sol, lutter contre la chaleur. Mais pourquoi tondre tout, partout, systématiquement ? En laissant l'herbe pousser ici ou là, vous allez rendre de grands services à la biodiversité.

Les petites bestioles adorent visiter ces herbes non tondues où vont pousser des plantes qui leur plaisent. Les osmies, ces petites abeilles solitaires qui sont parmi les premiers pollinisateurs à se manifester au printemps, peuvent y butiner nectar et pollen. Les herbes sont aussi des lieux de passage ou des refuges pour des quantités d'insectes très utiles au jardin. Par chance, vous pourrez aussi voir s'y installer une famille de hérissons !

**Vive les zones libres !**  
Il faut combattre l'idée, encore trop souvent répandue, qu'une zone libre dans un jardin n'accueille que de la "vermine". Plus on a de biodiversité dans un jardin, moins on a de "vermine", tout un cortège d'espèces qui vont venir manger les ravageurs.



**Gérer l'espace**  
Évidemment, il ne s'agit pas de ne plus tondre du tout ! Dans un petit jardin, il faut pouvoir se mouvoir, installer une chaise, des tables, aménager des espaces pour les jeux des enfants.

Dans un grand jardin, c'est plus simple, il suffit de passer un coup de tondeuse pour créer des allées et pouvoir circuler facilement d'un endroit à l'autre.

**Cultivez l'effet d'albédo**  
Laisser des herbes hautes dans un jardin permet également de lutter contre l'évaporation des sols et de limiter la chaleur.

"Les grandes herbes captent l'humidité de l'air, ce qui est particulièrement important en été. Elles empêchent le soleil d'atteindre directement le sol et limitent l'évaporation. L'herbe blanche a également un effet d'albédo. Pensez aux maisons grecques peintes à la chaux. Le blanc reflète les rayons du soleil et limite la chaleur. Le phénomène est le même dans un jardin. Toute la zone enherbée sera moins chaude."

*Source : Le Petit Traité du jardin punk, d'Éric Lenoir, éd. Terre Vivante.*

## Milon la Chapelle



### Conseil municipal du 14 décembre 2020

#### ■ Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2021

Le Conseil Municipal (CM) a autorisé le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans ce cadre jusqu'au vote du budget primitif 2021.

#### ■ Opposition au transfert de la compétence en matière de PLU à la CCHVC

Le CM s'oppose à l'unanimité à ce transfert.

#### ■ Délibération pour la redevance d'occupation du domaine public (RODP) chantier

Le CM décide d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz, et d'appliquer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015 ;

#### ■ Délibération pour autoriser le Maire a sollicité une subvention auprès de la région pour la rénovation du chauffage de la chapelle

Le CM s'engage à financer l'opération dans son budget investissement et autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération.

#### ■ Décision Modificative N°1

Le CM approuve la décision modificative N° 1 au budget primitif pour la diminution du poste dépenses de fonctionnement «charges à caractère général» de la somme de

4240 € et de porter cette somme sur « Autres charges gestion courante ».

#### ■ Questions diverses

**Pollution du Rhodon :** M. le Maire informe que la pollution du Rhodon issue de la STEP du Mesnil Saint Denis continue. Madame Norture, l'expert en charge de l'affaire doit rendre un rapport définitif le 20/01.

**Repas des doyens :** M. le Maire annonce qu'au vue la situation sanitaire actuelle, le repas des doyens est reporté à un moment plus favorable. Une communication sera faite en début d'année afin d'informer les personnes concernées.

**Rezo Pouce :** M. Fabrice Lendormy rappelle qu'une application pour faire de l'autostop « Rezo Pouce » peut être très utile pour les Milonais non véhiculés qui souhaitent se déplacer. Elle vient en complément du TAD.

### Conseil municipal du 29 mars 2021

#### ■ Approbation du compte de gestion 2020

Le CM déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### ■ Présentation et approbation du compte administratif 2020

Le CM a approuvé, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'Exercice 2020. *Détail du compte administratif 2020 publié dans le compte-rendu du Conseil municipal consultable sur le site communal milon-la-chapelle.fr.*

#### ■ Affectation des résultats de fonctionnement 2020

L'excédent de fonctionnement et d'investissement constaté au Compte Administratif 2020 s'établit ainsi :

Fonctionnement : Positif 67 600,21 €

Investissement : Positif 66 513,44 €

Après en avoir délibéré, le CM a décidé à l'unanimité des présents,

Pour ce qui concerne l'excédent de fonctionnement 2020 de 67 600,21 € :

- de reporter la somme de 66 600,21€ au compte R 1068 de la section d'investissement du BP 2021,

- et de reporter la somme de 1 000€ relative à une donation d'un Milonais pour les frais de procédure liés à la pollution du Rhodon à la section fonctionnement sur le compte R002.

Pour ce qui concerne l'excédent d'investissement 2020 de 66 513,44€, de reporter la totalité de cette somme au compte R 001 de la section d'investissement du BP 2021.

#### ■ Examen et Vote du Budget Primitif 2021

Le CM a adopté le budget primitif de l'exercice 2021, voté par Chapitre.

*Détail du budget primitif 2021 publié dans le compte-rendu du Conseil municipal*

### Nouveaux arrivants

Bienvenue aux familles Guillon, De Courtois, Patron et Gounet

### État civil

#### Décès :

Mme Anne Martineau le 5 décembre 2020

Mme Lucienne Margot le 1<sup>er</sup> avril 2021

M. Bernard Margot le 22 avril 2021

*consultable sur le site communal milon-la-chapelle.fr.*

#### ■ Examen et vote des taxes directes locales

Le CM décide d'appliquer pour l'année 2021 les mêmes taux que ceux de l'exercice précédent à savoir :

Taxe foncière : 16,73%

Taxe foncière non bâti : 31,13%

Cotisation foncière des Entreprises : 16,85%

#### ■ Délibération pour l'usage de l'espace public pour des événements privés

Le CM décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 la grille de tarifs proposées (*consultable sur le site communal*) pour tous les événements privés sur l'espace public de la commune.

#### ■ Demande de subvention auprès du département pour la restauration du tableau de l'assomption de la Vierge

Le CM, donne son accord pour la restauration du tableau dont le montant est estimé au maximum à 4200€ TTC et autorise M. le Maire a solliciter auprès du Conseil départemental dans le cadre du dispositif « restauration des patrimoines historiques 2020-2023 » une subvention de 65% du montant des travaux.

### Conseil municipal du 21 juin 2021

#### ■ Taxes et tarifs concessions cimetière

Le CM décide de fixer comme suit les taxes afférentes des concessions et cases au columbarium, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

TARIF CONCESSIONS TRENTENAIRES

- Concession terrain (2 m<sup>2</sup>) : 1 200 €

- Renouvellement concession simple par période de 30 ans : 1 200 €

- Concession terrain (4 m<sup>2</sup>) : 2 200 €

- Renouvellement concession double par période de 30 ans : 2 200 €

- Concession d'une case columbarium (hors gravage) : 1 000 €

- Renouvellement case par période de 30 ans : 1 000 €

- Ouverture caveau provisoire : 25 €

- Tarif par 24 heures : 10 €

TAXES

- Taxe d'exhumation : 80 €

- Vacation de police : 30 €.

#### ■ Acquisition terrain sur la commune de Milon la Chapelle

M. le Maire expose le fait que Madame Catherine Louis, propriétaire des parcelles B 338 et B 264 sur Milon la Chapelle, propose de vendre ces parcelles pour un montant de 500€.

Le CM décide d'autoriser le Maire à engager les frais nécessaires à l'acquisition des parcelles.

#### ■ Autorisation à signer la convention de groupement de commandes pour l'éclairage public

M. le Maire expose l'intérêt pour la commune de participer à un groupement de commande au sein de la CCHVC afin d'obtenir des tarifs négociés ;

M. le Maire informe que ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire de la CCHVC pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Le CM autorise le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;

#### ■ Questions diverses

**Opération nettoyage du cimetière:** M. le Maire informe qu'une opération est prévue samedi 26/06 de 9h30 à 12h.

**Intempéries :** M. le Maire souhaite qu'une info Milon soit faite afin de recenser le montant des dégâts occasionnés pour les Milonais ■

### Accueil en mairie

Aurélie BOURSIER vous accueille à la mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 11h30 et un samedi par mois de 9h à 11h30

☎ 01 30 52 19 22 - Fax : 01 30 47 05 45

mairie-de-milon@wanadoo.fr

[milon-la-chapelle.fr](http://milon-la-chapelle.fr)



### Collectes des déchets

ENCOMBRANTS : 18 novembre 2021

DÉCHETS VERTS : tous les lundis jusqu'au 6 décembre 2021

*Plus d'infos sur [www.milon-la-chapelle.fr](http://www.milon-la-chapelle.fr)  
> infos pratiques > déchets*

par Caroline Tchekhoff

## Orée Lie, un rêve devenu réalité

Dans la Gazette de décembre 2018, nous vous avons présenté Aurélie Boursier qui assure depuis juillet 2018 l'accueil et le secrétariat de la mairie, mais vous a-t-on présenté Orée Lie ?

Orée Lie est une jeune écrivaine inspirée par sa propre expérience et la compassion qu'elle sent pour ses beaux-enfants qui ont perdu leur maman. Comment rétablir le lien avec leur maman chérie disparue ? Comment leur expliquer que la mort n'est qu'une continuité, un autre monde, pas une fin ?

Pour consoler ses beaux-enfants, en les couchant, Orée Lie leur invente des histoires. Dans leur rêve, ils retrouvent ainsi leur maman, échangent avec elle. Elle leur parle en retour, les aide et les protège. Tous les soirs, c'est la même histoire avec des chapitres différents.

Plusieurs années plus tard, devenus grands, les beaux-enfants d'Orée Lie ne se souviennent plus très bien de ce rituel. À leur demande, et afin d'aider d'autres enfants (grands et petits) souffrant de la disparition d'un être cher, Orée Lie décide d'écrire.

Elle découvre dans l'écriture une véritable passion. Partant de ses connaissances en histoire de l'art et d'archéologie, elle entame de nombreuses recherches dans diverses mythologies : celte, égyptienne, grecque, nordique... mais aussi en astronomie et en latin (pour les formules magiques). Orée Lie invente des créatures et personnages pour créer un univers que l'on retrouve, par exemple, dans Harry Potter, où le monde réel et fantastique se rejoignent. Ce livre est le premier tome et a pour titre « Le monde des rêves ».

Orée Lie participe avec « Le monde des rêves » au concours du premier roman jeunesse de Gallimard 2021. Ce concours a lieu tous les deux ans pour tenter de dénicher un nouveau ou une nouvelle autrice jeunesse. Cette année, le jury de 11 personnes – qui délibérera en juillet 2021 – devra choisir parmi 1539 manuscrits, un nombre record depuis la création du concours en 2012. Le roman gagnant sera publié en décembre 2021.

Nous croisons les doigts pour vous, Orée Lie !

“ Mon but ultime est de proposer mon livre à la vente pour aider d'autres enfants et réaliser le souhait de mes beaux-enfants.”

“ Ce livre est le premier tome, je commence à noter mes idées pour un deuxième tome et en parallèle je commence un roman plus orienté sur la survie dans un autre contexte social.”

Orée Lie



### L'histoire

Après la perte de leur maman, Alice et Léo sont des enfants très perturbés. Leur belle-sœur, Eva, découvre un soir un monde parallèle où la magie est omniprésente. Tous les contes, les mythologies et toutes les croyances que nous pouvons avoir y sont présents et notamment... les êtres perdus. Les trois acolytes vont devoir affronter le terrible Croque Mitaine qui menace de détruire leurs proches et ce monde fabuleux pour faire régner le monde du cauchemar. Désormais le temps leur est compté. Ils vont devoir affronter leurs plus grandes peurs et agir vite avant qu'il ne soit trop tard.



M. Gilbert Reiss, 1<sup>er</sup> vacciné milonais le jour de l'inauguration du centre de vaccination de Saint Rémy avec Pascal Hamon



## Vaccination COVID

Après une année de restrictions imposées par les règles sanitaires permettant de combattre cette épidémie, les contraintes se sont allégées depuis la mi-mai avec la réouverture des commerces, terrasses, salles de spectacles... Ensuite face à la décrue rapide de l'épidémie, le Gouvernement a décidé d'accélérer la fin du couvre-feu le 20 juin 2021 et d'alléger l'obligation de port du masque, en la réservant aux situations de forte densité de population et de contact prolongé entre les personnes.

**Outre la pérennité du respect des gestes barrière, la vaccination est la clé du retour progressif à la vie normale.** Les Milonais ont toujours fait preuve de responsabilité avec un taux de vaccination toujours très au dessus de la moyenne nationale.

Depuis le 18 janvier 2021, le centre de vaccination de notre communauté de communes à Saint-Rémy-lès-Chevreuse a vacciné plus de 14 000 personnes éligibles, par tranche d'âge grâce à l'organisation exemplaire pilotée par Dominique Jourden (Maire-adjoint aux affaires familiales et sociales de Saint-Rémy) que nous remercions vivement.

Conformément à ce qui a été annoncé par le Ministre, depuis le 15 juin, la prise de RDV pour la vaccination pour les mineurs (avec autorisation parentale) est ouverte dans Doctolib.

**Pour se faire vacciner aujourd'hui, chacun doit réserver directement sur Internet, il est facile de trouver un créneau.** Les variants sont toujours présents, restons vigilants et responsables.

### Pascal Hamon

Notre centre de vaccination de Saint Rémy sera fermé cet été du lundi 2 août au mercredi 25 août inclus. Par ailleurs, afin de toucher un public de personnes qui ne sont pas disponibles dans la journée, les horaires du centre seront modifiés comme suit : Jeudi 26 août de 13h à 21h et Vendredi 27 août de 9h à 17h. Et à partir de la semaine 35 et pour tout le mois de septembre :

- mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 17h
- lundi, mercredi : de 13h à 21h



## une super équipe pour le cimetière

26 juin 2021 : les opérations d'entretien du cimetière réunissent toujours autant de monde ! Cette année, nous avons commencé à revégétaliser les petites allées avec des tapis de sédum.



COM  
VALLÉE

## un collectif de professionnels de la communication en Vallée de Chevreuse

Com'Vallée réunit 5 experts de la communication, du marketing, du web, de l'événementiel et de l'image, tous basés en Vallée de Chevreuse :

- des indépendants aux compétences complémentaires qui travaillent en synergie
- en solo, duo, trio ou en collectif : Com'Vallée sait s'adapter.

Entreprises, collectivités, commerçants, artisans, nous agissons ensemble, proposons des offres sur mesure et œuvrons à la réussite de vos projets.

Notre promesse : ● fiabilité ● proximité ● flexibilité ● efficacité

- Cécile Cretin : VIDÉO
- Marie Guerre : PHOTO
- Carole Mizrahi : DESIGN GRAPHIQUE
- Delphine Perrin : ÉVÉNEMENTIEL
- Yann Raoul : STRATÉGIE MARKETING & PUBLICITÉ

www.comvallee.fr - ✉ contact@comvallee.fr - ☎ 07 68 59 55 89   

## du côté de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse

### Circulation à vélo

Les travaux d'élaboration du **schéma directeur cyclable** démarrés en 2020 avec un diagnostic du territoire se poursuivent.

Notre objectif : développer l'usage du vélo au quotidien et à vocation touristique.

### Mutualisation

Un appel d'offre va être lancé pour un groupement de commande d'équipement et d'entretien des réseau d'éclairage public.

### Liaisons douces

#### communautaires : ça avance !

L'entretien du chemin de grandes et petites randonnées, ainsi que les itinéraires pédestres balisés par le parc naturel incombent à la CCHVC.

- Le chemin de belles pannes reliant le Mesnil Saint Denis à Lévis Saint Nom a été réhabilité.

- La bande de roulement du chemin des Regains entre Saint-Rémy et le collège de Coubertin sera refaite.

- Le pont de Maincourt situé sur le GR 11 sera restauré pour un montant de 8 000 €.

### Vidéo protection

Le projet de déploiement de la vidéo protection dans les communes non encore équipées est au stade de l'Avant-Projet Détaillé. Chaque commune pourra s'équiper à son rythme avec des aides à hauteur de 70% du département pour le génie civil et la fibre, et de la région pour les caméras et dispositifs de stockage.



### Entrepreneurs

28 juin 2021 : le Cercle des Entrepreneurs de la Vallée de Chevreuse a tenu son Assemblée générale, suivie d'un buffet dînatoire, au Centre Port-Royal à St-Lambert des Bois. Enfin nous avons pu nous retrouver "en vrai" !

Un nouvel événement autour de l'équicoaching est prévu en Septembre ...

Suivez-nous !

[www.cde-valleedechevreuse.fr](http://www.cde-valleedechevreuse.fr)

Cercle des Entrepreneurs de la Vallée de Chevreuse



### Nuisances aériennes Toussus le Noble

La ville reste vigilante et investie dans les actions vis-à-vis de l'aérodrome de Toussus le Noble.

*Message de Alliance Associative du 28 juin 2021 :*

"La manifestation du 12 juin a été une réussite, et nous vous en remercions de tout cœur. Nous étions suffisamment nombreux pour obtenir quelques avancées :

- Le député Jean-Noël Barrot est intervenu lors de la manifestation et soutient notre cause en s'engageant à réduire les nuisances sonores. Nous pensons que les échanges avec les riverains ne pourront que le convaincre à terme qu'il est nécessaire de réduire le trafic.

- L'arrêté faisant suite à la CCE du 29 mars et qui devait être initialement signé au 1er juin mais dont nous n'avions plus de nouvelles, a finalement été signé la veille de la manifestation. Nous ne croyons pas au hasard. Bien que nous pensons que ces mesures soient loin d'être suffisantes, nous constatons que notre mobilisation a eu un effet.

Qu'on se le dise, ce n'est que le début ! Nous ne pouvons que constater que manifester permet d'être écouté et d'obtenir des avancées. Pour parvenir à nos fins, restons mobilisés et parlons-en autour de nous !

L'Alliance Associative prévoit de nouvelles actions dans les prochains mois. Nous avons besoin de votre aide, petite ou grande, pour améliorer la communication autour de ces événements. Certains villages ne demandent qu'à rejoindre notre cause !

**Si vous souhaitez vous impliquer dans l'Alliance, c'est par ici :**  
<https://allianceassociative.fr>

### Amour en Boîte : ça commence maintenant !

*Message de l'association Amour en Boîte*

L'année 2020 s'est terminée en beauté avec 2077 boîtes d'amour collectées et redistribuées avant Noël aux enfants défavorisés, en Île de France et Hauts de France. Malgré le covid, une logistique s'est mise en place – un bel exploit qui nous incite à poursuivre notre action en 2021.

Nous plaçons l'opération 2021 sous le signe du développement durable. **Donnons une seconde vie** aux livres, jeux, jouets, crayons, feutres, cahiers, toujours en bon état : en les confiant à Amour en Boîte, vous contribuerez à allonger la durée de vie des objets, tout en donnant le sourire aux enfants ! Nous appelons également les clubs de tricot et tricoteuses « indépendantes » à consacrer un peu de leur temps à tricoter des bonnets et écharpes pour Amour en Boîte.

Contactez-nous : [www.amour-en-boite.fr](http://www.amour-en-boite.fr) @amour\_en\_boite Amour en boîte en Vallée de Chevreuse



### Arrivée à Milon du Très Haut Débit

par Pascal Hamon

Depuis le mois de mars la société SPIE CityNetworks, sous-traitant de Yvelines Fibre, intervient sur la commune afin d'installer la fibre dans les rues du village.

À ce jour, environ 70% des tirages de fibre sont réalisés, mais il reste du génie civil, notamment sur la route de Saint-Lambert et deux zones non encore enfouies (route de Romainville et route de la Chapelle).

Lorsque les travaux seront achevés, les différents fournisseurs d'accès internet auront 3 mois pour prendre ou non position afin de proposer leurs offres d'abonnement aux habitants de la commune. Il n'y a aucun monopole. Les premiers contrats pourront ensuite être souscrits.

Nous organiserons une réunion d'information en septembre avec Yvelines Fibre.

**Le réseau très haut débit devrait donc être opérationnel et disponible à Milon la Chapelle cet automne.**



### Élections départementales et régionales

À Milon :

#### ■ Pour les départementales

Nombre d'inscrits : 240  
Nombre de votants : 118  
Bulletins blancs : 7  
Bulletins nuls : 1  
Suffrages exprimés : 110

Résultats :

- ▶ 66 voix (60%) pour M. Garestier et Mme Rosetti (Toujours engagés pour vous !)
- ▶ 44 voix (40%) pour M. Jacques et Mme Pierrat (Yvelines Solidaires et Écologistes)

#### ■ Pour les régionales

Nombre d'inscrits : 240  
Nombre de votants : 118  
Bulletins blancs : 3  
Suffrages exprimés : 115

Résultats :

- ▶ 11 voix (9,5%) pour M. Bardella (Le Choix Sécurité RN)
- ▶ 17 voix (14,8%) pour M. Bayou (Ecolo Evidemment)
- ▶ 75 voix (65,2%) pour Mme Péresse (IDF rassemblée avec VP)
- ▶ 12 voix (10,5%) pour M. St Martin (Envie d'Île de France)

## En couverture

Sur la couverture de cette gazette, nous vous présentons un sphinx, de son vrai nom : morosphinx, appelé aussi sphinx colibri.

Son corps massif mesure environ 4 cm. Il effectue un vol stationnaire pour butiner les fleurs, surtout les sauges et les lavandes.



Avec sa très longue trompe, il récolte le nectar au fond des fleurs, ce que les autres insectes ne peuvent pas faire.

Migrateur, il passe l'hiver au Maghreb, en Espagne, au Portugal ou en Italie. Il passe l'été dans nos pays.

Il vole à 50 km/h, puis s'arrête brutalement et à la bonne distance de la fleur.

Un champion du butinage !

Photo prise par Bernard Boutouyrie dans son jardin à Milon

## Urbanisme : respectez les règles

En France, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal. Les schémas supra communaux SDRIF (Schéma Directeur d'Île de France) et la charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse s'imposent au PLU.

Le PLU définit et délimite les différentes parties de la commune quant à leur affectation (zones d'habitation, zones naturelles, zones agricoles, zones industrielles...).

Il détermine aussi et surtout les conditions de l'occupation des sols et fixe de façon plus ou moins contraignante, la nature des constructions qui peuvent y être édifiées, leur implantation, leur volume, jusqu'à l'aspect extérieur des bâtiments.

Le PLU de Milon comporte quatre grands secteurs :

- les zones U (Urbanisées, et donc constructibles)
- les zones A (Agricoles)

■ les zones N (Naturelles et forestières) non constructibles. Toutefois les maisons déjà présentes dans ces zones à la date du PLU peuvent faire l'objet d'une seule extension de 30% de la surface de plancher existante avec un maximum de 80 m<sup>2</sup>.

Le PLU indique également les emplacements dits « réservés », c'est-à-dire les terrains que la commune envisage d'acquérir, et les espaces boisés « classés », qui correspondent aux forêts à préserver.

Les terrains installés à proximité d'un bâtiment classé monument historique (qui génère un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres), ou situés sur un site protégé ou en secteur sauvegardé obéissent à des règles d'urbanisme plus strictes.

### Les différentes autorisations d'urbanisme

- Certificat d'urbanisme (CU)
- Déclaration préalable de travaux (DP)
- Permis de construire (PC)
- Permis d'aménager (PA)
- Permis modificatif d'un PC ou d'un PA
- Permis de démolir
- Transfert d'un PC ou d'un PA.

par Pascal Hamon

**La déclaration préalable de travaux (DP)** permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur sur les travaux suivants (délai d'instruction 1 mois)

- Extension (véranda, surélévation, pièces supplémentaires...) < 20 m<sup>2</sup>
- Portes, fenêtres, toitures
- Transformation d'un garage en pièce d'habitation
- Ravèlement de façade
- Construction nouvelle (abri de jardin, garage, ...) < 20 m<sup>2</sup>
- Piscine 10 > m<sup>2</sup> < 100
- Clôtures et murs
- Changement de destination.

**Le permis de construire (PC)** s'applique aux demandes suivantes (délai d'instruction 2 mois + ABF 1 mois) :

- Construction d'une maison individuelle > 20 m<sup>2</sup>
- Agrandissement d'une maison individuelle existante
- Piscine et abri de piscine > 100 m<sup>2</sup>
- Abri de jardin, garage, cabane > 20 m<sup>2</sup>
- Changement de destination
- Reconstruction à l'identique.

### Autorisations spéciales

Ils existent à Milon 3 types de servitudes :

■ La vallée du Rhodon est un site classé (7/7/82). Toute demande est soumise à la commission des sites et à la signature du Ministre de la transition écologique.

■ La vallée de Chevreuse est un site inscrit (8/11/73 et 10/11/66). Toute demande est soumise à l'ABF (l'Architecte des Bâtiments de France).

■ Un périmètre protégé de 500 mètres autour de la croix du cimetière (Monument Historique). Ce secteur sauvegardé obéit à des règles d'urbanisme plus strictes et toute demande est soumise aux ABF.

Toute demande de permis de construire déposée pour une parcelle située dans ces zones est, en effet, soumise à l'avis de l'ABF et du PNR.

L'ABF peut fixer de nombreuses obligations pour préserver la qualité architecturale, urbaine et paysagère du lieu.



Vous pouvez consulter le PLU de Milon la Chapelle en mairie ou sur le site [www.milon-la-chapelle.fr](http://www.milon-la-chapelle.fr)

Vous pouvez trouver le détail des règles d'urbanisme sur [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319) ainsi que les formulaires CERFA.

Une question ?  
N'hésitez pas à nous contacter



## De nombreux chantiers en cours ou à venir à Milon

par Pascal Hamon

■ **Liaison douce** : la tranche 2 de la création du cheminement piéton en continuité du chemin sous Vert-Cœur jusqu'au carrefour de la route de Romainville et la route de la Chapelle, a été reportée en octobre 2021 suite aux difficultés engendrées par la crise sanitaire. Le coût prévisionnel reste inchangé à 90k euros avec un financement à 70% par le conseil départemental dans le cadre du programme triennal pour la voirie.

■ **Mairie** : dans le cadre de l'amélioration énergétique, les fenêtres de la salle du conseil seront remplacées en septembre. Le montant est subventionné à 30% dans le cadre de la DETR.

■ **Aménagement du carrefour Ravine/Chapelle** : ce carrefour sera réaménagé à l'automne avec une

reprise des accotements et de l'enrobé, et la mise en place d'une interdiction de stationnement sur 15 mètres pour faciliter le passage des véhicules. L'entrée du cimetière sera pavée.

■ **Défense incendie** : mise en place d'une nouvelle bouche de défense incendie en haut de la route du Buisson afin renforcer la défense incendie pour toutes les propriétés situées sur le lieu-dit « L'arpent froid ». Ces travaux seront réalisés par l'entreprise SAUR pour un montant de 3 238 euros.

■ **Amélioration du réseau d'eau potable** : en début d'année, l'ancienne canalisation d'eau potable en PVC située au niveau de la sente de la Ravine a été remplacée par une nouvelle canalisation en fonte d'un diamètre de 6 cm et tous les branchements des riverains ont été remis à neuf. Sur la partie haute, l'ancien réseau se trouvait sur une propriété privée, il a été dévié sur la

sente publique. Les contrôles de mesure de la qualité d'eau potable dans cette zone se poursuivent et, à ce jour, ils sont tous conformes.

■ **Torrent de la Madeleine** : à la suite à l'épisode orageux du samedi 19 juin à 17h, le torrent de la madeleine est à nouveau sorti de son lit provoquant une nouvelle inondation chez un habitant. Nous allons engager immédiatement des travaux de renforcement des retenues d'eau et de la dérivation servant de trop plein. En parallèle, la commune a demandé à chaque Milonais de déclarer ses éventuels dégâts. À ce jour, une vingtaine d'habitations a été impactée et la commune a fait une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès du Préfet.

■ **Voirie** : toujours suite au ravinement important le long de nos voies communales, des travaux de remise en état sont en cours.

■ **Route de Romainville** : une étude a été lancée avec l'agence Ingéniery pour identifier les différents scénarios permettant le déplacement des véhicules, vélos et piétons en renforçant la sécurité et en réduisant le flux de circulation et la vitesse des véhicules. La zone 30 étant peu respectée, un aménagement sera réalisé devant la mairie.

■ **Sécurisation de la RD46** : une étude est en cours avec les services du département pour mettre en place des dispositifs pour réduire la vitesse à l'entrée de Milon en venant de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, d'une part, et d'autre part, pour mettre en place des glissières de protection dans les virages dangereux situés entre Milon et l'entrée de Saint-Lambert-des-Bois. Pour alimenter cette étude, la

commune va mettre en place un radar pédagogique à l'entrée de Milon en venant de Saint-Rémy. Ces dispositifs permettront de faire le comptage des véhicules, ainsi que leur vitesse.

■ **Couverture téléphonique** : suite aux analyses faites par Orange, seul 4% de la population est couverte. Ces difficultés proviennent essentiellement de la configuration du relief de notre territoire. Des travaux sont prévus par Orange afin d'améliorer la couverture sur notre commune pour fin octobre avec l'objectif d'atteindre une couverture à 70%.

# Urbanisme

# Travaux



### **Urgences**

- Samu 15
- Pompiers 18
- Centre anti-poison 01 40 05 48 48
- Gendarmerie de Magny-les-Hameaux  
01 30 52 07 94
- Police secours 17

### **Santé**

- Médecins de garde 15
- SOS Médecins Yvelines 01 39 58 58 58
- Urgences dentaires 01 39 51 21 21
- SOS Psychiatrie 01 40 47 24 24
- SOS Dépression 01 40 47 95 95
- Tabac Info Service 3989
- SOS Vétérinaires 01 47 46 09 09

### **Dépannage Eau - Électricité - Gaz**

- Électricité - ENEDIS 09 726 750 78
- Gaz - GRDF 0800 47 33 33
- Eau - SAUR 01 77 78 80 09